

## Reconstituer la forêt

### L'ONF renouvelle et sécurise la forêt de la Malmaison

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2010-2023.

Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 13 14b 39 45b 53 58 59 61 62 64 68 71 77 83 90 91 92 93 situées sur le territoire de Rueil Malmaison et la parcelle 82 sur le territoire de Vaucresson.



#### La maladie de l'encre

Il s'agit d'un pathogène appelé *Phytophthora* qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

Elle a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Puis elle est restée « silencieuse » pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique.

Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du Nord-Ouest de la France.

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.

#### L'ONF programme des coupes sanitaires/rases sur les parcelles 58, 64, 68 et 71 (en bleu) là où les arbres sont malades

Les châtaigniers qui composent ces parcelles sont atteints de **la maladie de l'encre**.

Cette maladie est due à un pathogène (champignon) microscopique qui attaque le système racinaire des arbres, entraînant un **dépérissement important** sur plusieurs parcelles de la forêt.

L'évolution du dépérissement des châtaigniers est rapide.

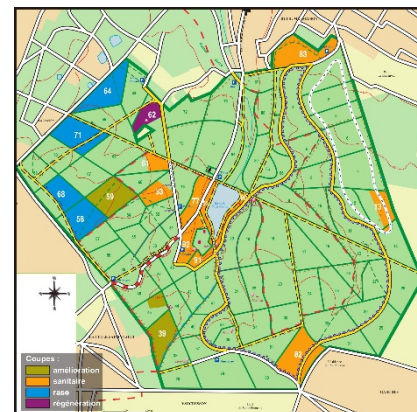
En l'absence de traitement de cette maladie, les châtaigniers doivent être coupés.

Gestionnaire de la forêt, l'ONF met en œuvre des **coupes sanitaires** conduisant à des **coupes rases dès l'automne 2018**.

Cette coupe est programmée sur une surface de **9,01 hectares**.

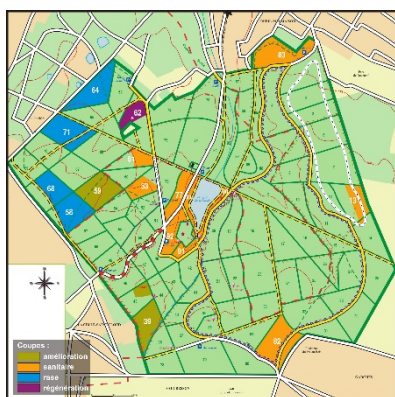
#### Des plantations seront ensuite mises en oeuvre

Des plantations **d'essences mieux adaptées au sol et tolérantes au pathogène** seront mises en œuvre si la régénération naturelle n'est pas possible.



Reconstituer la forêt

La coupe **sanitaire** (en orange) sur les parcelles 13, 53, 61, 77, 82, 83, 90, 91, 92, 93 va **sécuriser** l'espace forestier



Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier.

Cette coupe est programmée sur une surface de **15,23 hectares**.

Illustration d'une coupe sanitaire



La coupe **d'amélioration** sur les parcelles 14b, 39, 45b, 59 (en vert) va **éclaircir le peuplement**

**Cette intervention** consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins.

Cela favorise la **croissance** des plus beaux arbres.

La coupe concerne **une surface de 6,91 hectares**.

L'impact des coupes sera très faible sur certaines parcelles.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Enfin la **parcelle 62** (en violet) bénéficiera **d'une nouvelle génération d'arbres**.

Les derniers arbres arrivés à maturité seront coupés et l'ONF procédera à une plantation sur **1,40 hectare**.

## Reconstituer la forêt

### L'exploitation est programmée à l'hiver 2018 / 2019

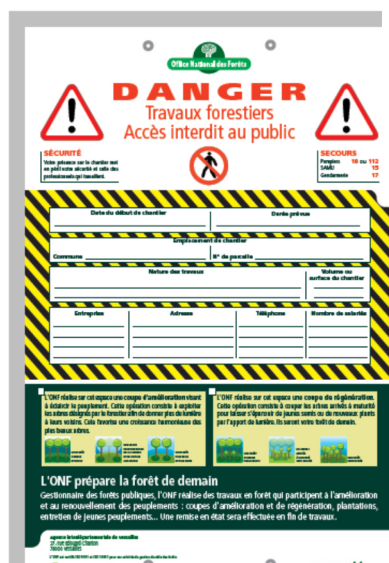
#### Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

#### Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

**Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public**

### Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Les bois resteront à terre dans la parcelle puis ils seront stockés en bordure de chemin avant d'être transportés.



Les bois sont entreposés en bordure de chemin avant d'être évacués.

Reconstituer la forêt

Plan des coupes parcelles

13 14b 39 45b 53 58 59 61 62 64 68 71 77 82 83 90 91 92 93  
forêt domaniale de La Malmaison

